



SÉCURISER LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Travailler sur une charpente, un toit, une plate-forme, un échafaudage... Qu'il soit temporaire ou régulier, le travail en hauteur peut être une activité à risque.

Chaque année, plus de 10 % des accidents du travail sont dus aux chutes de hauteur. Les chutes de hauteur représentent la 3e cause d'accidents du travail avec ou sans incapacité permanente (selon la classification SEAT utilisée par la Cnam depuis 2013) et la 2e cause de décès. Elles représentent aussi la 2e source de journées de travail perdues par incapacité temporaire.

Pour prévenir les chutes de hauteur, il faut agir à la fois sur l'organisation des travaux ou des équipements, sur les postes de travail et sur les modes opératoires.

Les stagiaires découvriront la réglementation relative aux travaux en hauteur mais également l'ensemble des EPI et des équipements qu'ils peuvent être amenés à utiliser.

Lors de la partie pratique, les participants maîtriseront le fonctionnement des dispositifs de protection antichute et les motifs de leur emploi, conformément à la réglementation.

A l'issue de la formation, les professionnels sauront utiliser le matériel le plus adapté à chaque type de situation.



Durée de la formation :

1 jour, soit 7 heures



Prérequis :

Aptitude physique au travail en hauteur
(Certificat médical du Médecin du Travail)

NB : Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux mineurs



Délai d'accès :

2 semaines



Public concerné :

Cette formation s'adresse à tous les professionnels du bâtiment de l'opérateur chantier au donneur d'ordre.



Tarif inter-entreprise
(Dans nos locaux)

170 €HT / personne

Maximum 6 personnes



Tarif intra-entreprise
(Dans vos locaux)

680 €HT / groupe

Maximum 6

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS

- Définir ce qu'est le travail en hauteur
- Identifier les risques
- Connaître les différents moyens de protections
- Savoir utiliser un équipement de protection individuel
- Savoir gérer un incident et organiser un secours



PROGRAMME DE LA FORMATION



QCM sur les connaissances du travail en hauteur

Définir ce qu'est le travail en hauteur

- Qu'est-ce que le travail en hauteur ?
- Les obligations légales

Identifier les risques

- Différence entre risque et danger
- Evaluer les risques
- Recommandations de la CNAM

Connaître les différents moyens de protections

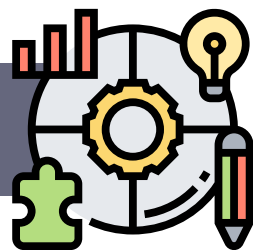
- Les moyens de protection collectif
- Les équipements de protection individuels
- Le contrôle et l'entretien des équipements

Savoir utiliser un équipement de protection individuel

- Vérification de l'équipement (harnais)
- Mise en situation pratique
- Gestion d'un incident
- Organiser un secours

QCM Final

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Méthode expositive : Diaporama, vidéo
- Apports théoriques et pratiques
- Réflexions de groupe guidées par l'animateur
- Mise en situation et utilisation d'un harnais antichute



ÉVALUATION



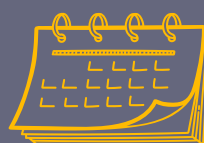
- Évaluation des acquis théoriques en fin de formation par un QCM
- Évaluation des acquis pratiques à la fin de la mise en situation



ANIMATION

Jérôme DERUELLE

Formateur travaux en hauteur,
cordiste depuis 2019.



CALENDRIER

Contactez le centre de
formation pour connaître le
planning

 contact@jrc-formation.fr

 04 72 73 24 82

Accessibilité :



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous informer au minimum 14 jours avant le début de la formation, afin de prévoir les aménagements nécessaires (accueil, accessibilité, pédagogie...).

Programme daté du 12/01/2024



JRC FORMATION
592 ROUTE DE LA ROQUE
84210 ALTHEN DES PALUDS
NDA 93840460984